

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2020/2645(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l'annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau</p>	
Complétant <a href="#">2013/0025(COD)</a>	
Sujet	
7.30.20 Lutte contre le terrorisme	
7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	
Zone géographique	
Tunisie	
Myanmar	
Botswana	
Laos	
Barbade	
Bahamas	
Éthiopie	
Guyane	
Nicaragua	
Zimbabwe	
Maurice	
Ghana	
Sri Lanka	
Mongolie	
Jamaïque	
Cambodge	
Panama	
Bosnie-Herzégovine	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2645(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/9/02921